

**Crédits supplémentaires pour 2000**  
(1<sup>ère</sup> série)

*Préavis N° 152*

Lausanne, le 31 mai 2000

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2000, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		Dont en recettes
	fr.	fr.
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Charges de personnel .....	4'393'000.-	-.-
Administration générale .....	229'400.-	-.-
Direction de la sécurité publique et des affaires sportives .....	477'800.-	-.-
Direction des finances .....	239'300.-	-.-
Direction des écoles .....	491'900.-	37'800.-
Direction de la sécurité sociale et de l'environnement .....	437'300.-	-.-
Direction des services industriels .....	741'500.-	-.-
	<u>7'010'200.-</u>	<u>37'800.-</u>
<b>B. Autorisations d'achats</b>		
Direction des écoles .....	7'000.-	-.-
Direction des services industriels .....	25'000.-	-.-
	<u>32'000.-</u>	<u>-.-</u>
<b>C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif</b>		
Direction de la sécurité publique et des affaires sportives .....	61'000.-	-.-
Direction des écoles .....	70'700.-	-.-
	<u>131'700.-</u>	<u>-.-</u>



Budget : fr. 161'000.- Crédit suppl. : fr. 23'000.-

Compte tenu de l'élection complémentaire à la Municipalité (2 tours) non prévue lors de l'établissement du budget, les frais des prochaines votations ne pourront pas être entièrement couverts.

## **140 Service des affaires culturelles**

### **1400 Service des affaires culturelles**

#### **1400.365 Subventions à des institutions**

Budget : fr. 23'351'000.- Crédit suppl. : fr. 100'000.-

Si ces dix dernières années le nombre de spectateurs au Théâtre de Vidy a fortement augmenté (de 36'880 en 1990-1991 à 70'000 dès la saison 1994-1995 – 90'000 les années avec Zingaro), la structure administrative a quant à elle diminué. En 1999, elle comprenait en effet 6,6 postes administratifs, y c. un apprenti, alors qu'on comptait 8,6 postes administratifs en 1992. "L'affaire Peschke", qui a provoqué pour le théâtre un manque à gagner de plus de 1 million (actuellement recherché par voie de mécénat), a montré que la structure administrative du théâtre doit être renforcée. C'est pourquoi le Théâtre de Vidy souhaite engager une administratrice extrêmement compétente (ancienne administratrice de Peter Brook). Ce poste, qui doit être durable, n'a pas été prévu au budget du théâtre. La Municipalité estime qu'il convient de prendre en charge le coût de ce poste par une augmentation de la subvention.

Budget : fr. 23'351'000.- Crédit suppl. : fr. 35'000.-  
(crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série : fr. 100'000.-)

Au vu de la baisse de fréquentation importante du Théâtre'Onze ces dernières saisons, la Commission des finances a proposé au Conseil communal de diminuer de moitié la subvention 2000 du Théâtre'Onze, lui permettant ainsi de terminer la saison 1999-2000. La Commission a demandé également que la situation soit réexaminée au printemps 2000 après que la direction du Théâtre ait proposé un nouveau concept dès la saison 2000-2001. Les conditions étant remplies, la nouvelle association, créée au début avril (*Association Pianissimo/Théâtre'onze*), a besoin d'assurer le début de sa saison 2000-2001 faute de quoi le lieu devrait fermer.

## **2 DIRECTION DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SPORTIVES**

### **200 Service administratif**

#### **2000 Administration et comptabilité**

##### **2000.317 Déplacements, débours, dédommagements**

Budget : fr. 7'000.- Crédit suppl. : fr. 6'000.-

Frais de déplacement, d'hébergement et de présentation à Munich, le 4 mai 2000, du dossier de candidature de la ville de Lausanne, pour l'établissement en ses murs du siège de la Fédération internationale de basketball (FIBA).

**2002**     **Abattoirs****2002.301**     **Traitements**

Budget	:	fr.	724'100.-	Crédit suppl.	:	fr.	149'100.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	-----------

**2002.303**     **Cotisations aux assurances sociales**

Budget	:	fr.	47'400.-	Crédit suppl.	:	fr.	10'000.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	----------

**2002.304**     **Cotisations à la caisse de pensions**

Budget	:	fr.	98'200.-	Crédit suppl.	:	fr.	15'500.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	----------

**2002.305**     **Assurance-accidents**

Budget	:	fr.	22'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	3'100.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	---------

Suite au décès subit du chef du Service des abattoirs, dit service a été dissout. Le contrôle des viandes a été rattaché au Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement, le centre collecteur de déchets animaux au Service d'assainissement et le bureau administratif, le pesage, ainsi que la maintenance au Service administratif de la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives, l'abattage du bétail restant le fait de la société d'exploitation.

Cela étant, suite au départ à la retraite, le 31 janvier 2000, du chef de bureau, dont le poste n'a pas été repourvu, il est apparu indispensable d'augmenter de 50 à 70 % le taux d'activité de la secrétaire et de renoncer au transfert d'un employé au Service d'assainissement.

De plus, lors de l'établissement, en juin 1999, du budget 2000 des abattoirs, il n'a été que partiellement tenu compte du salaire d'un collaborateur, dont le transfert dans un autre service de la Ville devait intervenir d'ici fin mars 2000 et qui ne s'est pas réalisé.

Au vu de ce qui précède, l'octroi de divers crédits supplémentaires s'avère nécessaire pour permettre le paiement des traitements ainsi que des charges sociales correspondantes.

Relevons que les coûts salariaux de l'employé au transfert de qui l'on a renoncé, figurent au budget du Service d'assainissement pour l'année en cours.

**2002.314**     **Entretien des biens immobiliers**

Budget	:	fr.	290'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	40'000.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	----------

**Centrale de production d'eau chaude - Remplacement de deux collecteurs, de diverses vannes et d'une partie de la tuyauterie**

Pour les mêmes raisons évoquées sous la rubrique 2002.315 de vétusté des installations et de report des travaux de rénovation, la production et la distribution d'eau chaude pour les besoins de l'exploitation et des usagers deviennent des plus aléatoires.

En effet, cinq vannes principales ne ferment plus, les collecteurs ainsi que la tuyauterie sont entièrement corrodés par la rouille. Malgré maintes réparations, notamment au moyen de colliers, l'étanchéité n'est plus assurée. Il est évident que l'installation ne peut désormais plus être réparée de cette manière et que le risque est grand, de devoir, à brève échéance, arrêter la production d'eau chaude de la centrale, avec les conséquences que cela entraînerait au niveau du fonctionnement de l'abattoir.

Le remplacement des collecteurs, vannes et tuyaux en cause ne figurant pas non plus au budget de fonctionnement des abattoirs pour l'année 2000, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 40'000.- s'avère indispensable pour effectuer à bref délai les travaux correspondants qui, eux aussi, n'auront ainsi pas à être exécutés dans le cadre des réfections prévues.

#### **2002.315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations**

Budget : fr. 100'000.- Crédit suppl. : fr. 50'500.-

##### Installation de production du froid – Remplacement du condenseur à ammoniac

En date du 2 février 1999, le Conseil communal de Lausanne a adopté les conclusions du préavis N° 42 relatif à la restructuration et à la mise aux normes européennes des abattoirs de Malley. Or, les décisions de partenaires concernés, en particulier l'Etat de Vaud, quant à leur participation financière au coût de l'opération, tardant à intervenir, les travaux de rénovation doivent être repoussés d'autant. Il s'ensuit que les abattoirs se trouvent confrontés à un risque potentiel majeur. En effet, par suite de corrosion due à la vétusté de l'installation, mise en service en février 1970, les tubes métalliques du condenseur à ammoniac, contenant le liquide réfrigérant, ont été percés, ce qui a provoqué, à plusieurs reprises, des fuites dans l'eau de refroidissement. Actuellement, cinq tubes ont dû être mis hors service, dont trois en date du 9 février 2000. Un nouvel incident entraînerait l'arrêt immédiat des installations de congélation, ce qui occasionnerait des pertes économiques importantes. De plus, du fait de cette situation, la production de froid accuse une perte de rendement d'environ 20 %, très difficilement supportable durant la future saison estivale.

Au reste, il convient de relever que l'inspection fédérale des chaudières (ASIT) concluait déjà, dans un rapport du 25 novembre 1998, qu'il fallait envisager le remplacement du condenseur. De plus, la section "protection contre les accidents majeurs" du service cantonal de l'environnement et de l'énergie a, dans un écrit du 1<sup>er</sup> novembre 1999, constaté "que le niveau de sécurité actuel n'est pas suffisant" et imparti un délai à fin 1999 pour prendre les mesures adéquates.

Le remplacement de ce condenseur n'étant pas prévu au budget de fonctionnement pour l'année 2000, l'octroi d'un crédit supplémentaire de fr. 50'500.- s'avère nécessaire pour procéder rapidement à cette opération qui de ce fait, n'aura pas à intervenir dans le cadre des travaux de rénovation envisagés.

#### **2100 Service des affaires sportives**

##### **2100.301 Traitements**

Budget : fr. 7'156'600.- Crédit suppl. : fr. 36'000.-

##### **2100.303 Cotisations aux assurances sociales**

Budget : fr. 473'200.- Crédit suppl. : fr. 2'800.-

##### **2100.304 Cotisations à la caisse de pensions**

Budget : fr. 862'400.- Crédit suppl. : fr. 2'000.-

**2100.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations**

Budget : fr. 200'000.- Crédit suppl. : fr. 5'500.-

Pour l'organisation des Championnats du monde de curling qui se dérouleront en avril 2001, une secrétaire doit être engagée (50 % du 1<sup>er</sup> avril au 31 août puis à 100 % dès le 1<sup>er</sup> septembre) et du matériel informatique, compatible avec les équipements du Service des affaires sportives, doit être acquis.

**2100.301 Traitements**

Budget : fr. 7'156'600.- Crédit suppl. : fr. 49'000.-  
(crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série : fr. 36'000.-)

**2100.303 Cotisations aux assurances sociales**

Budget : fr. 473'200.- Crédit suppl. : fr. 3'200.-  
(crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série : fr. 2'800.-)

**2100.304 Cotisations à la caisse de pensions**

Budget : fr. 862'400.- Crédit suppl. : fr. 2'000.-  
(crédit suppl. 1<sup>ère</sup> série : fr. 2'000.-)

Engagement, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2000, de deux collaborateurs (caissier et secrétaire) pour le Skate Park de Sévelin. Conformément aux dispositions du chapitre 5.1 du rapport-préavis N° 141 du 30 mars 2000, intitulé : «*Skate Park de Sévelin 36 – Soutien à l'Association "La Fièvre du roller" – Réponse à la motion de M. Michel Cornut*», le montant de la subvention, qu'il est proposé de porter à fr. 240'000.-, sera diminué des frais de personnel, objet de la présente demande de crédit supplémentaire.

**2100.316 Loyers et redevances d'utilisation**

Budget : fr. 55'000.- Crédit suppl. : fr. 5'000.-

En raison de l'impossibilité de mettre à disposition des locaux pour les Championnats du monde de curling 2001, tant dans les bureaux du Service des affaires sportives que dans ceux de Lausanne Tourisme, il doit être fait recours à la location d'un double container-bureau.

**2100.317 Déplacements, débours, dédommagements**

Budget : fr. 46'000.- Crédit suppl. : fr. 9'500.-

Montant destiné à couvrir les frais de transport, d'hébergement et participation de trois collaborateurs du service aux manifestations suivantes :

- Congrès mondial du Sport Pour Tous à Québec, avec visites d'installations sportives à Montréal, du 14 au 21 mai 2000 : chef de service et adjoint du chef de service
- World Sports Forum de St-Moritz du 12 au 15 mars 2000 : adjoint administratif.

**230      Service du contrôle des habitants****2300      Contrôle des habitants****2300.301      Traitements**

Budget	:	fr.	2'825'100.-	Crédit suppl.	:	fr.	21'100.-
--------	---	-----	-------------	---------------	---	-----	----------

**2300.303      Cotisations aux assurances sociales**

Budget	:	fr.	185'600.-	Crédit suppl.	:	fr.	2'000.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	---------

**2300.304      Cotisations à la caisse de pensions**

Budget	:	fr.	386'700.-	Crédit suppl.	:	fr.	3'200.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	---------

Pour faire face à un accroissement sensible des appels téléphoniques, notamment dû à la mise en service, le 1<sup>er</sup> janvier 2000, du numéro d'appel 0900 900 911 permettant au client d'obtenir immédiatement un renseignement, une augmentation d'une demi-unité de l'effectif du personnel du service s'est révélée indispensable. En effet, il est apparu que, dans sa formation actuelle, la section "téléphonistes", qui reçoit plus de 300 appels par jour, ne peut plus répondre à toutes les sollicitations.

C'est pourquoi, les montants nécessaires à la couverture des charges salariales induites par cette mesure ne figurant pas au budget de fonctionnement pour l'année en cours, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

Relevons que l'exploitation du nouveau numéro d'appel a généré des recettes qui ont passé de fr. 2'500.- en janvier à fr. 4'000.- en février. Il est dès lors probable que la somme annuelle globale perçue avoisinera fr. 50'000.- (contre fr. 40'000.- en 1999 avec le paiement par timbres-poste).

**240      Corps de police****2403      Centre de formation****2403.311      Achats d'objets mobiliers et d'installations**

Budget	:	fr.	6'500.-	Crédit suppl.	:	fr.	37'000.-
--------	---	-----	---------	---------------	---	-----	----------

**2403.314      Entretien des biens immobiliers**

Budget	:	fr.	500.-	Crédit suppl.	:	fr.	10'500.-
--------	---	-----	-------	---------------	---	-----	----------

**2403.319      Impôts, taxes et frais divers**

Budget	:	fr.	1'500.-	Crédit suppl.	:	fr.	2'500.-
--------	---	-----	---------	---------------	---	-----	---------

L'Ecole des polices municipales vaudoises (EPMV), installée dans les locaux de l'Hôtel de police de Lausanne, forme l'ensemble des policiers municipaux du canton de Vaud. Dans ce cadre, 25 à 45 élèves suivent chaque année les cours dispensés dans les locaux précités.

Afin d'assurer à chacun la meilleure formation possible, il apparaît aujourd'hui indispensable de donner aux participants la possibilité de se former à l'usage des moyens informatiques avec lesquels ils seront appelés à travailler, dans le cadre de leur future activité professionnelle.



### 3 DIRECTION DES FINANCES

#### 320 Service des forêts, domaines et vignobles

##### 3201 Domaines

##### 3201.314 Entretien des biens immobiliers

Budget : fr. 220'000.- Crédit suppl. : fr. 31'300.-

Dans le cadre des travaux d'assainissement des jardins familiaux du Rionzi et du Châtelard, le Service d'assainissement a fait procéder aux travaux de construction du collecteur d'eaux usées.

La part incombant à notre service sur le coût de construction du collecteur commun dans les jardins familiaux du Châtelard, additionné du montant des travaux de raccordement de la ferme en système séparatif, s'élève à fr. 31'315,25.

La période d'exécution des travaux étant inconnue au moment de l'établissement du budget 2000, cette dépense n'y figure pas et ne peut être prise en charge par le budget d'entretien ordinaire.

#### 330 Service des gérances

##### 3300 Gestion des immeubles

##### 3300.301 Traitement

Budget : fr. 2'558'400.- Crédit suppl. : fr. 120'000.-

##### 3300.303 Cotisations aux assurances sociales

Budget : fr. 165'700.- Crédit suppl. : fr. 8'000.-

##### 3300.304 Cotisations à la caisse de pensions

Budget : fr. 351'100.- Crédit suppl. : fr. 16'000.-

##### 3300.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations

Budget : fr. 8'000.- Crédit suppl. : fr. 15'000.-

Lors de l'élaboration du budget de l'exercice 2000, le poste de chef du Service des gérances n'était pas encore repourvu. La réorganisation du service, prévue en raison de l'acquisition du nouveau logiciel informatique de gestion immobilière "OFIGER", a par conséquent été suspendue en attendant la nomination du nouveau responsable.

La mise en place des nouvelles structures étant terminée, la réorganisation prévoit une section unique regroupant la comptabilité et l'informatique, l'intégration des gérants d'immeubles à la section location et une redéfinition du cahier des charges de la section technique.

Le nouvel outil informatique nécessite des opérations comptables plus importantes que prévues initialement. Pour y faire face, il convient de procéder au remplacement immédiat d'un(e) secrétaire-comptable, le titulaire actuel, bientôt à la retraite, ayant été chargé d'autres tâches. Enfin, pour assumer les travaux



Beffroi de la Cathédrale

Electricité	fr.	21'600.-		
Mécanisme (frappe et mise en volée)	fr.	26'700.-		
Réfection-révision des cloches	fr.	54'200.-		
Protection anti-pigeons	fr.	2'800.-	fr.	105'300.-

L'entretien des sonneries de la Cathédrale incombe à la Ville selon la convention du 27 mai 1913 passée avec l'Etat de Vaud.

Vétustes voire dangereuses tant pour le bâtiment que pour les personnes, les installations électriques doivent être refaites, alors que les moteurs doivent être changés et les cloches révisées.

Cette intervention qui ne pouvait être prévue doit être envisagée à la suite d'une panne (pour mémoire, l'une des cloches ne fonctionne plus, son mécanisme doit être changé). Du même âge, le reste de l'installation n'est pas en meilleur état.

**560      Service de la jeunesse et des loisirs****5601      Accueil d'enfants****5601.301      Traitements**

Budget	:	fr.	12'154'700.-	Crédit suppl.	:	fr.	124'000.-
--------	---	-----	--------------	---------------	---	-----	-----------

Objet A : fr. 12'400.-

Objet B : fr. 111'600.-

**5601.303      Cotisations aux assurances sociales**

Budget	:	fr.	805'500.-	Crédit suppl.	:	fr.	9'300.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	---------

Objet A : fr. 900.-

Objet B : fr. 8'400.-

**5601.304      Cotisations à la caisse de pensions**

Budget	:	fr.	1'452'400.-	Crédit suppl.	:	fr.	8'800.-
--------	---	-----	-------------	---------------	---	-----	---------

Objet B : fr. 8'800.-

**5601.311      Achats d'objets mobiliers et d'installations**

Budget	:	fr.	64'700.-	Crédit suppl.	:	fr.	18'000.-
--------	---	-----	----------	---------------	---	-----	----------

Objet A : fr. 11'000.-

Objet B : fr. 7'000.-

**5601.313      Marchandises**

Budget	:	fr.	900'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	20'300.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	----------

Objet A : fr. 1'300.-

Objet B : fr. 19'000.-

**5601.314 Entretien des biens immobiliers**

Budget : fr. 250'000.- Crédit suppl. : fr. 3'000.-

*Objet A : fr. 3'000.-***5601.316 Loyers et redevances d'utilisation**

Budget : fr. 620'700.- Crédit suppl. : fr. 7'500.-

*Objet A : fr. 7'500.-***5601.318 Autres prestations de tiers**

Budget : fr. 13'770'000.- Crédit suppl. : fr. 25'700.-

*Objet B : fr. 25'700.-***Objet A.**

Dans sa réponse à l'interpellation de Mme Andréa Egli et consorts "Accueil pour la petite enfance : les familles lausannoises ont besoin d'encore plus de places", la Municipalité indique, notamment, «*Au CVE de la Bourdonnette, l'agrandissement de l'UAPE de la Pyramide permettra de libérer 12 places pour les bébés et les moyens. Ce projet pourrait voir le jour à la rentrée scolaire 2000.*».

Rappelons que la Pyramide, qui fait maintenant partie du CVE de la Bourdonnette, suite à la fusion des deux institutions, occupe un ancien rez-de-chaussée dégagé, sur pilotis. L'ensemble de la Bourdonnette possédant encore toute une série de passages ouverts de ce type, l'opportunité s'est présentée d'occuper l'espace vide en voisinage immédiat des locaux actuels. Ainsi la Municipalité a décidé de procéder à l'agrandissement de l'UAPE de la Pyramide, afin d'y transférer 12 écoliers de 1<sup>ère</sup> année enfantine actuellement accueillis au CVE.

L'investissement – fr. 250'000.- – est consenti par la Fondation Lausannoise pour la Construction de Logements (FLCL), qui facturera à la Direction des écoles un loyer annuel de fr. 20'000.-.

L'objectif, après des travaux de transformation du CVE qui se dérouleront dans une deuxième étape, et qui feront l'objet d'un préavis, à fin 2000, qui traitera de l'étude globale de la réfection du bâtiment comprenant également les classes enfantines et primaires du quartier, est à terme de doter ce quartier, où le besoin en matière d'accueil est particulièrement pressant, d'une quinzaine de places supplémentaires.

Le transfert de 12 écoliers à la Pyramide agrandie ne permettra pas d'emblée l'accueil du même nombre de petits au CVE. En effet la structure des locaux, sanitaires essentiellement, doit être repensée et réaménagée. Dans l'immédiat, seuls 5 enfants supplémentaires pourront être accueillis, l'après-midi.

La nouvelle charge financière annuelle pour la Ville sera de fr. 51'800.-.

Pour permettre l'ouverture de la Pyramide agrandie à la rentrée d'août 2000, un crédit supplémentaire 1<sup>ère</sup> série est nécessaire, comportant notamment l'acquisition de mobilier (tables, chaises, etc.) et de matériel, la couverture du loyer et le recours à du personnel auxiliaire, éducatif (à hauteur d'un poste à 65 %) et de maison.



Le passage de l'ouragan Lothar a causé d'importants dégâts dans plusieurs bâtiments. Un dossier complet a été remis à l'ECA qui remboursera vraisemblablement la totalité des frais. Ces travaux sont évalués comme suit :

<u>Belvédère</u>	fr.	3'000.-
– Remplacement de 3 stores à lamelles		
– Réparation de 5 stores cassés		
<u>Croix-Rouges</u>	fr.	6'400.-
– Remplacement de 9 toiles de tente		
<u>Bergières</u>	fr.	30'000.-
– Remise en état du passage couvert		
– Remplacement de 3 stores à lamelles		
– Réparation de 10 stores à lamelles		
<u>Béthusy</u>	fr.	30'500.-
– Remise en état de la toiture et du plafond d'une salle de classe		
<u>Elysée</u>	fr.	7'200.-
– Remise en état des faux-plafonds des préaux couverts		
<u>Echallens</u>	fr.	2'000.-
– Réparation de la toiture		
	fr.	79'100.-

L'ensemble de ces dépenses supplémentaires étant trop important pour être assumé par le budget d'entretien courant, un crédit supplémentaire de fr. 79'000.-- est donc sollicité.

#### **5800.316 Loyers et redevances d'utilisation**

Budget : fr. 1'050'000.- Crédit suppl. : fr. 17'700.-

Dans le cadre du préavis N° 131, destiné à la construction de deux pavillons scolaires provisoires au chemin d'Entre-Bois et à l'avenue du Léman, et adopté par le Conseil communal le 4 avril 2000, il est notamment fait état des difficultés de la mise en place de l'infrastructure scolaire du secteur nord de la ville, en particulier pour les secteurs recouvrant la zone de recrutement de l'établissement primaire d'Entre-Bois.

D'importants travaux de rénovation devront être réalisés au collège de la Colline, sis à l'avenue Davel, qui ne peuvent plus être reportés. Ces travaux vont se dérouler durant l'année scolaire 2000-2001 et nécessiteront le déplacement de 4 classes de la Colline dans d'autres locaux.

Dans un premier temps, il avait été imaginé une solution de transports d'élèves en direction du collège des Figuiers, qui dispose de quelques locaux moins utilisés. Cependant, comme il est beaucoup plus rationnel de garder les enfants scolarisés dans leur quartier de domicile, d'autres solutions ont été envisagées.

Finalement, après une nouvelle répartition de la mise en classe des élèves du quartier, deux classes pourront être relogées provisoirement au collège de la Pontaise, en utilisant des locaux destinés à d'autres usages (appui, dégagement, psychomotricité). Toutefois, le relogement d'une classe primaire et du cours intensif de français pose encore problème. Après quelques recherches, un local commercial situé au rez-de-chaussée d'un immeuble à la rue du Valentin 30-34 s'avère libre.

D'une surface totale de 208 m<sup>2</sup>, le loyer est fixé à fr. 170.-/m<sup>2</sup>, soit de fr. 35'360.- pour une année. L'aménagement pour la classe primaire et le cours intensif de français peut y être réalisé à très peu de frais et le propriétaire, représenté par la régie Braun SA, est d'accord d'établir un bail pour une année seulement.

A titre de comparaison, le transport des élèves au collèges des Figuiers coûterait environ fr. 60'000.-.

Le bail entrerait en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet, c'est donc un crédit supplémentaire de fr. 17'680.- qui est nécessaire pour couvrir le loyer jusqu'à la fin de l'année 2000.

#### **5800.317 Déplacements, débours, dédommagements**

Budget : fr. 330'000.- Crédit suppl. : fr. 50'000.-

Depuis plusieurs années, le budget alloué aux fêtes scolaires ne permet pas de mettre à disposition des élèves un nombre suffisant de métiers forains et de spectacles d'animation. Cette situation provoque de longues files d'attente devant chaque manège créant frustration et insatisfaction pour les enfants et leurs parents.

En 1999, le coût total de la fête du bois et de la fête des classes enfantines s'est élevé à fr. 193'000.-, malgré les inconvénients décrits plus haut. Compte tenu des mesures d'économies prises lors de l'élaboration du budget 2000, la somme allouée aux fêtes scolaires ne s'élève plus qu'à fr. 177'300.-.

A titre de comparaison, en 1995, les fêtes étaient organisées pour 6777 élèves pour un montant de fr. 188'000.- alors que pour cette année ce sont 7126 enfants qui y participeront. L'an 2000 marquant le 150<sup>ème</sup> anniversaire de la fête du bois, il serait regrettable que cette dernière soit encore réduite.

Afin d'être en mesure de faire face à l'augmentation du nombre d'élèves, et de marquer ce 150<sup>ème</sup> anniversaire, il est nécessaire d'augmenter le nombre de manèges, de renforcer les animations et d'améliorer la collation.

Selon le budget établi, un montant supplémentaire de fr. 50'000.- est nécessaire par rapport à la somme allouée. Ainsi le budget global pour les deux manifestations s'élèvera à fr. 227'300.-.

## **6 DIRECTION DE LA SECURITE SOCIALE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

### **600 Secrétariat général**

#### **6001 Activités sociales et sanitaires**

##### **6001.365 Subventions à des institutions**

Budget : fr. 7'735'300.- Crédit suppl. : fr. 50'000.-

Informée dès 1999 des difficultés financières du Centre de puériculture, la Municipalité a choisi de ne pas augmenter le montant de la subvention inscrite à destination de cette institution à son budget 2000 (fr. 190'000.-) mais d'attendre le résultat de l'expertise en cours avant de fixer le montant de l'augmentation nécessaire. Au terme d'une analyse très serrée de la mission et des moyens du Centre de puériculture, il apparaît que ce dernier enregistrera un excédent de charges de fr. 113'000.- sur l'exercice 2000. Le Centre de



**6501.303 Cotisations aux assurances sociales**

Budget	:	fr.	717'500.-	Crédit suppl.	:	fr.	15'400.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	----------

**6501.304 Cotisations à la caisse de pensions**

Budget	:	fr.	1'438'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	31'500.-
--------	---	-----	-------------	---------------	---	-----	----------

Depuis 1997 le Service d'assainissement met sur pied un programme de gestion des déchets produits lors des manifestations sportives. Ce programme a été créé, en réponse à une demande du président du Comité International Olympique qui se plaignait de l'état de saleté qui régnait sur les sites des grandes manifestations. La prestation mise à disposition des organisateurs est entièrement gratuite et comprend la mise à disposition d'un matériel de collecte, conçu spécialement, la surveillance et l'entretien du matériel pendant la manifestation et le retour au centre de ramassage. Le programme a fonctionné depuis 1997 avec une équipe de chômeurs (environ 20 personnes durant la période estivale) et 2 personnes responsables de l'encadrement. Il n'est plus possible de poursuivre cette prestation avec des chômeurs, en raison des contraintes et des problèmes liés aux modifications survenues dans le fonctionnement des programmes d'occupation (PETS). La Municipalité estime toutefois indispensable de continuer à offrir aux organisateurs de manifestations sportives un service gratuit de gestion de leurs déchets. Elle demande pour cela un crédit supplémentaire 1<sup>ère</sup> série pour couvrir les salaires d'une équipe affectée aux déchets des manifestations et composée de 5 ouvriers sans qualification et d'un chef d'équipe. Le crédit supplémentaire couvre la période de juin à décembre 2000.

**6501.318 Autres prestations de tiers**

Budget	:	fr.	3'410'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	100'000.-
--------	---	-----	-------------	---------------	---	-----	-----------

Afin de pouvoir continuer à bénéficier d'une exportation des déchets carnés à faible risque en France, une convention de garantie de traitement auprès d'une entreprise spécialisée a dû être passée. Il en coûte fr. 100'000.- par an.

**7 DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS****700 Secrétariat général****7001.314 Entretien des biens immobiliers**

Budget	:	fr.	170'000.-	Crédit suppl.	:	fr.	42'000.-
--------	---	-----	-----------	---------------	---	-----	----------

*Immeuble Chauderon 27.*

Suite au regroupement des comptables au rez inférieur de cet immeuble, le rez supérieur est aujourd'hui vacant. Dans le cadre de la réorganisation du Service de l'électricité, il a été décidé de regrouper les natures des tâches et des fonctions par étage afin de créer de nouvelles synergies entre les collaborateurs.

Le rez supérieur accueillera la section informatique et l'administration du personnel. Le 1<sup>er</sup> étage abritera la direction et le secrétariat du service et le 2<sup>e</sup> étage les ingénieurs-adjoints et adjoints techniques. Enfin, le 3<sup>e</sup> étage réunira tous les collaborateurs de la section commerciale.



---

**B. AUTORISATIONS D'ACHATS****5 DIRECTION DES ECOLES****5500 Service dentaire****5500.1462 Matériel et installations**

Autorisation d'achat : fr. 108'000.- Crédit suppl. : fr. 7'000.-

Le crédit demandé pour le remplacement d'installations au cabinet dentaire de Boissonnet et au groupe de Montbenon était basé, lors de la demande d'autorisation d'achats pour l'an 2000 du 9 juillet 1999, sur la présentation de divers devis.

Le dépassement est dû à l'augmentation des prix et à des travaux complémentaires, mais indispensables pour le fonctionnement des nouvelles installations.

**7 DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS****710 Service de la comptabilité****7100 Service de la comptabilité****7100.1462.4 Machines et matériel**

Autorisation d'achat : fr. 0.- Crédit suppl. : fr. 25'000.-

Achat de deux appareils de mesure pour le réglage des voies de retour du télé-réseau

Ces équipements seront utilisés pour la mise en service des clients Internet et le réglage du réseau primaire optique.

---

**C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF****2 DIRECTION DE LA SECURITE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SPORTIVES****250 Service de secours et d'incendie****2500 Secours et incendie**

**2500.503.2430 Démolition des hangars des SI et construction d'un dépôt destiné pour les véhicules du Corps des sapeurs-pompiers – Parcelle 506**

Crédit voté : fr. 1'288'000.- Crédit compl. : fr. 61'000.-



- Des armoires supplémentaires ont dû être créées afin de mettre sous clés tout le matériel nécessaire à un bon fonctionnement.
- L'achat d'un meuble a dû être envisagé afin de mettre à l'abri de toutes déprédations les appareils sono.
- La réfection du parquet a dû être envisagée suite à des sondages qui ont révélé qu'il n'y avait pas de vide sanitaire sous ce dernier et que les anciens tuyaux de chauffage avaient provoqué des inondations.
- Suite aux demandes de la paroisse et de l'ECA, une porte à deux vantaux a dû être installée au fond de la scène.
- 16 tables ont dû être restaurées et l'acquisition de chariots s'est révélé nécessaire pour un rangement simple et fonctionnel de celles-ci.

### CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le préavis N° 152 de la Municipalité, du 31 mai 2000;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

*décide :*

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2000, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

	fr.	Dont en recettes fr.
<b>A. Budget de fonctionnement</b>		
Charges de personnel .....	4'393'000.-	.-
Administration générale .....	229'400.-	.-
Direction de la sécurité publique et des affaires sportives .....	477'800.-	.-
Direction des finances .....	239'300.-	.-
Direction des écoles .....	491'900.-	37'800.-
Direction de la sécurité sociale et de l'environnement .....	437'300.-	.-
Direction des services industriels .....	741'500.-	.-
	<u>7'010'200.-</u>	<u>37'800.-</u>
 <b>B. Autorisations d'achats</b>		
Direction des écoles .....	7'000.-	.-
Direction des services industriels .....	25'000.-	.-
	<u>32'000.-</u>	<u>.-</u>

**C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif**

Direction de la sécurité publique et des affaires sportives .....	61'000.-	-.-
Direction des écoles .....	70'700.-	-.-
	<u>131'700.-</u>	<u>-.-</u>

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Jean-Jacques Schilt

Le secrétaire :  
François Pasche

**Incidence sur le budget de 2000**

Déficit prévu au budget de 2000		46'429'600.-
Nouveaux crédits votés		957'100.-
Nouveaux crédits demandés		1'101'500.-
Présent crédit	7'010'200.-	
Moins recettes	<u>- 37'800.-</u>	<u>6'972'400.-</u>
Déficit total présumé		<u>55'460'600.-</u>